



Association & reçus fiscaux

Par **Baloo314**, le **24/01/2013** à **20:11**

Bonjour,
je suis membre d'une association reconnue d'intérêt général. Dans le cadre de nos activités, certains des membres ont été amenés à se rendre à l'étranger en avion. Nous avons décidé de comptabiliser le prix du billet comme frais de transports, et ainsi bénéficier de réductions d'impôts sur son montant. Lors de l'édition des reçus fiscaux :

1. Si les billets ont été payés par un parent d'un membre de l'association (le membre et les parents formant un même foyer fiscal), à quel nom émettre le reçu ?
2. Si le billet d'un membre A a été payé par un membre B (remboursé ultérieurement par A), A peut-il bénéficier d'une défiscalisation sur le prix de son billet ?
3. Si un membre a bénéficié d'une aide financière de la part de l'association, quel est alors le montant qu'il est possible de défiscaliser ?

Merci d'avance, cordialement.